

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1434

présenté par
M. Eliaou, rapporteur

ARTICLE 26

À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« ces activités »

les mots :

« les activités mentionnées à l'article L. 513-11-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.